

Contributions à la promotion de la santé 2025 Installations d'escalade et de bloc

(dans le cas d'assurance complémentaire appropriée)

Pour les contributions à la promotion de la santé mentionnées ci-dessous, la plupart des assureurs maladie exigent une confirmation d'abonnement et/ou une copie du contrat et/ou une quittance et/ou une facture ainsi dans certains cas une attestation pour les entraînements fréquentés².

Assurance maladie	Assurance complémentaire requise	Variantes d'abonnement	Montant de la contribution
ATUPRI	Mivita Realta / Mivita Extensa Basic Intense	- Mivita : abonnements saisonniers, semestriels et annuels - Basic/Intense : abonnements d'une durée > 3 mois	Mivita Realta : 50 %, max. CHF 200.- par année civile Mivita Extensa : 50 %, max. CHF 300.- par année civile Basic : 75 %, max. CHF 200.- par année civile Intense : 75 %, max. CHF 500.- par année civile
AXA	ACTIF COMPLET	Abonnement annuel	ACTIF : 75 % jusqu'à CHF 100.- par année civile COMPLET : 75 % jusqu'à CHF 150.- par année civile
CSS	Compte santé - Bonus (composante des assurances complémentaires)	Abonnements d'une durée > 3 mois	Promotion de la santé jusqu'à CHF 100.- max. par année civile (bonus du compte santé) selon l'assurance complémentaire : Bonus compte santé 50 % max. CHF 100 par année civile
Glarner Krankenversicherung	Complément ALLGEMEIN FAMILY FAMILY FLEX PREMIUM	Toutes les variantes ci-dessus	Complément ALLGEMEIN / FAMILY / FAMILY FLEX : 100 % max. CHF 50.00 / année civile PREMIUM : 100 % max. CHF 100.00 / année civile Si d'autres prestations de prévention ont déjà été perçues, la participation aux coûts peut varier.
HELSANA	COMPLETA EXTRA (n'est plus proposé)	- Abonnement semestriel - Abonnement annuel - Abonnement mensuel - Abonnement 10 séances	Max. CHF 200.- par année civile . (Le montant maximal s'applique à tous les programmes de promotion du sport, y compris la natation pour bébés et enfants)
ÖKK	COMPLÉMENT GÉNÉRAL COMPLÉMENT PRIVÉ FAMILY, FAMILY FLEX OPTIMA, PREMIUM, PRÉVENTION, SALTO	Toutes les variantes ci-dessus	COMPLÉMENT GÉNÉRAL / COMPLÉMENT PRIVÉ / FAMILY / FAMILY FLEX / OPTIMA : 100 % max. CHF 50.00 / année civile PREMIUM / PRÉVENTION/ SALTO : 100 % max. CHF 100.00 / année civile Si d'autres prestations de prévention ont déjà été perçues, la participation aux coûts peut varier

Assurance maladie	Assurance complémentaire requise	Variantes d'abonnement	Montant de la contribution
rhenusana			sur demande des clients
Sumiswalder	Complémentaire	• Abonnement annuel • Abonnement semestriel • Abonnement trimestriel • Abonnements de 10 entrées ou au moins 10 entrées individuelles	Complémentaire : max. CHF 200.00 par année civile
SWICA	Completa Forte Completa Praeventa Optima	• Abonnement annuel • Abonnement semestriel • Abonnement de 20 numéros	Forte : 90 % jusqu'à CHF 500.00 par année civile (jusqu'à CHF 300.00 par type de prévention) Praeventa : 50 % jusqu'à CHF 500.00 par année civile (jusqu'à CHF 300.00 par type de prévoyance) Optima : + 90 % jusqu'à CHF 300.00 par année civile
Sympany	Complément général Complément privé Plus/plus natura Premium/premium natura salto plus Kolping (délai de carence d'un an) praevention Kolping light Kolping (délai de carence d'un an)	• Abonnement de 10 séances • Abonnement trimestriel • Abonnement semestriel • Abonnement annuel (La date de début est déterminante. Celle-ci doit se situer dans la période assurée)	Complément général, plus/plus natura, salto : max. CHF 200.- / année civile Complément privé, premium/premium natura : max. CHF 300.- / année civile praevention, light, plus kolping : 50 % jusqu'à max. CHF 250.- par année civile
Groupe Visana	Assurance complémentaire Ambulatoire ou Basic	• Cours d'au moins 8 leçons	Chèque bien-être Fit & Fun : max. CHF 50.- par année civile
Caisse maladie Steffisburg	Divers, veuillez vous renseigner auprès de votre assurance		